VOSGES

Numéro de l'assuré : 2 98 12 88 413 252 60
Nom de l'assuré :
RUYER ANAIS
Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli.
Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple !

3646 Service gratuit + prix appel

CPAM DES VOSGES14 RUE DE LA CLE D OR CS30584
88015 EPINAL CEDEX

Mme RUYER ANAIS
10 RUE DE L EGLISE
88600 FREMIFONTAINE

mon parcours d'assuré

Le 16/06/2022

Pour être mieux suivi... je déclare mon médecin traitant et je respecte le parcours coordonné.

> MON ATTESTATION DE DROITS A L'ASSURANCE MALADIE

Chère madame RUYER,

Vous êtes affiliée à un régime d'assurance maladie pour la protection de votre santé.

Pour faire valoir vos droits, vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé (médecins, pharmacies, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance, pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie

0641v1.59

La mise à jour de ma carte Vitale, c'est maintenant !

Des bornes de mise à jour sont à ma disposition dans toutes les caisses d'assurance maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.

➔ Votre attestation de droits à l'assurance maladie à présenter aux professionnels de santé

VOSGES

Numéro de l'assuré : 2 98 12 88 413 252 60
Nom de l'assuré :
RUYER ANAIS

Attestation de droits à l'assurance maladie

Valable du 16/06/2022 au 15/06/2023 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale	Code gestion	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur
01 881 6850	10	2 98 12 88 413 252 60	
Bénéficiaires(s) *nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage*		**N° de sécurité sociale du bénéficiaire** *(pour information)*	Né(e) le / rang
RUYER ANAIS a déclaré un médecin traitant		2 98 12 88 413 252 60	01/12/1998 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformement à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du directeur de votre Caisse.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.114-17-1 du Code de la Sécurité Sociale.